

**Risques Liés à l'Exposition à l'Amiante**  
**Encadrant - (Sous Section 4)**

**Objectif**

- Connaître les risques liés à l'exposition au risque amiante.
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Être capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante (MCA).
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Être capable d'établir un mode opératoire à intégrer au plan de prévention.

➤ **Public Concerné**

Employeur et tout personnel d'encadrement, tout travailleur possédant une responsabilité au niveau des prises de décisions techniques et commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques, ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des procédures et des moyens techniques.

➤ **Niveau de Connaissances Préalables**

Lire et écrire le français couramment

➤ **Lieu de Formation**

En salle et sur chantier école

➤ **Documentation**

Livret stagiaire

➤ **Moyens Pédagogiques**

Exposés, Discussions  
Examens de cas  
Films vidéo, PowerPoint

➤ **Suivi et Évaluation**

Test d'évaluation des connaissances.  
Évaluation de satisfaction du stage.

➤ **Information**

La formation est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un certificat médical attestant l'aptitude médicale au poste de travail et notamment les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire (Arrêté du 23 février 2012).

**Programme**

**L'Amiante : le matériau**

- Les origines, les propriétés physico-chimiques de l'amiante.
- Savoir identifier les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante (MPCA).
- Connaître les produits de substitution.
- Présentation des techniques de recherche de l'amiante.
- Savoir identifier les terrains Amiantifères et mettre en place des actions de prévention.

**Les risques liés à l'exposition à l'amiante**

- Connaître les enjeux de la prévention.
- Connaître les mécanismes d'intoxication, les pathologies et les maladies professionnelles.
- La prévention des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés tels que : risques électriques, risques chimiques, risques de chute, etc.

**Dispositions réglementaires**

- Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés.
- Les droits individuels et collectifs des travailleurs.
- Les diagnostics obligatoires, le DTA.
- Les prélèvements d'air, (Techniques et objectifs).
- Rôles et missions des Propriétaires, Maître d'Ouvrage / Maître d'oeuvre, Entreprises, Intervenants, CHSCT, Médecin du travail, CRAM, CARSAT, Inspections du travail, etc.
- Les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes.
- Les sanctions.
- Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés

../..

### *Mise en Pratique sur Chantier École*

#### **Organiser et suivre un chantier**

- Évaluer les risques et définir des mesures de prévention lors d'interventions sur des matériaux susceptibles d'émettre des fibres d'amiante l'information personnelle des travailleurs.

#### **Établir la fiche d'exposition, méthodes de calculs d'empoussièremment sur la base des résultats de l'évaluation des risques, faire appliquer les méthodes et procédures suivantes :**

- Établir des modes opératoires
- Choisir des méthodes de travail (méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante)
- Définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Assurer la traçabilité des opérations et le suivi des expositions
- Connaître et savoir mettre en place les mesures de protections collectives et individuelles
- Définitions - critères d'efficacité – choix

#### **Être en capacité de :**

- Effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- Choisir, savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection collective (EPC) adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail
- Établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation.